



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1279/2021
Date de la séance du CE : 3 novembre 2021
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2021.BKD.20622
Classification : Non classifié

Loi cantonale sur les mesures prises dans le domaine de la culture en lien avec l'épidémie de COVID-19 (LCMC COVID-19) **Ouverture de la procédure de consultation**

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, arrête :

La Direction de l'instruction publique et de la culture est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant la loi cantonale sur les mesures prises dans le domaine de la culture en lien avec l'épidémie de COVID-19 (LCMC COVID-19). La procédure de consultation est organisée par voie de conférence.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de l'instruction publique et de la culture

Pièces jointes

- Rapport
- Loi